

le cinquième plus important partenaire commercial bilatéral du Canada, et la croissance des échanges commerciaux s'est maintenue à un rythme élevé au cours des six premiers mois de 1988. L'assouplissement de la réglementation en matière d'importation en Corée a récemment ouvert de nouvelles possibilités d'exportation pour les produits canadiens. L'immigration d'entrepreneurs coréens au Canada est à la hausse, et la nouvelle prospérité que l'on observe en Corée a contribué à un accroissement du tourisme.

Les relations bilatérales du Canada avec les différents pays du Sud-Est asiatique portent essentiellement sur l'aide au développement et sur le commerce. Une nouvelle dimension s'est ajoutée dans l'évolution des relations du Canada avec cette région grâce à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). L'Indonésie, Singapour, la Malaisie, la Thaïlande, les Philippines et, depuis peu, le Brunei ont indiqué, par leur adhésion à ce groupement, une volonté accrue de coopérer en vue d'en retirer des avantages mutuels. Lors des réunions officielles, qui se tiennent avec les représentants de l'ASEAN depuis 1976, le Canada a réitéré son intérêt et son appui à l'égard des efforts que déploie ce groupe afin de promouvoir le développement général de la région et d'y accroître la stabilité. Le Canada a aidé les pays de l'ASEAN à faire face à l'afflux de réfugiés indochinois, ayant accueilli plus de 100 000 d'entre eux depuis 1975.

Les relations du Canada avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont profondément enracinées dans la similitude de l'évolution institutionnelle, législative et judiciaire des trois pays. Le Canada collabore étroitement avec ces deux pays lors de la tenue de forums multilatéraux économiques et politiques, en particulier dans les domaines du commerce des produits agricoles et du désarmement. Les relations bilatérales avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande reposent sur de solides assises commerciales, les deux pays représentant d'importants marchés en expansion pour des produits finis et semi-finis. Le Canada établit également des liens plus concrets avec les pays insulaires du Pacifique Sud.

Dans son rapport de juin 1986, le Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada a souligné que la progression économique de l'Inde et son importance géopolitique grandissante sont des facteurs qui interviennent dans la formulation de la politique extérieure du Canada en Asie. Le Canada a accordé un appui important à des projets d'aide et de développement au Pakistan, au Bangladesh et au Sri Lanka. Le maintien du dialogue politique avec les pays de cette région est un élément essentiel à la poursuite de certains

buts que vise le Canada. La création, en 1985, de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, qui est formée du Bangladesh, du Bhoutan, de l'Inde, des Maldives, du Népal, du Pakistan et du Sri Lanka, devrait favoriser la coopération régionale et réduire les tensions entre les pays membres.

21.5 Commerce international

21.5.1 Statistiques du commerce international

Les importateurs ou exportateurs, ou leurs agents, doivent se rendre au bureau de douane le plus proche et y déclarer des données détaillées sur les marchandises qui entrent au Canada ou qui en sortent en utilisant des formulaires appropriés. Douanes et Accise envoient des copies de ces déclarations à la Division du commerce international de Statistique Canada qui se charge de traiter les données déclarées et de produire des statistiques sur le commerce des marchandises.

Par commerce de marchandises, on entend le mouvement de marchandises à destination ou en provenance du Canada qui augmente ou diminue le stock de ressources matérielles du pays. Les marchandises qui entrent provisoirement au Canada ou qui en sortent temporairement sont donc exclues des données sur le commerce.

La valeur des marchandises correspond au prix de transaction, c'est-à-dire au prix de vente réel ou au prix de transfert. La valeur des exportations correspond habituellement à la valeur franco à bord (FAB) au point de chargement du transporteur, soit au bureau de dédouanement, soit à l'endroit du chargement. La valeur des importations équivaut, elle, à la valeur transactionnelle FAB au bureau d'exportation étranger et exclut les frais de transport, les assurances et les autres frais engagés pour amener les marchandises au Canada. En pratique, la valeur des importations et des exportations peut comprendre certains frais de transport et d'autres coûts que l'on peut difficilement retrancher.

Les données sur le commerce de marchandises tirées des déclarations douanières sont sur une « base douanière ». On y effectue des ajustements afin de les rendre utilisables dans la balance des paiements. Ces ajustements sont dictés par des considérations reliées au champ d'observation, à l'évaluation ou à la période. Les ajustements au champ d'observation ou à l'évaluation comprennent entre autres les sommes déduites de la valeur des exportations et des importations de pièces de véhicules automobiles, pour tenir compte des ajustements rétroactifs de la valeur et de différents frais engagés, notamment pour l'outillage